



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-02/05

## Séance du 26 février 2026

Date de la convocation :

20 février 2026

Affichage de la convocation :

20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-six février, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Martine TERRIER (Procuration à E. GUILLET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

procurations : 3

absents : 5

votants : 22

ABSENTS : Stratos TSALAPATIS, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

M. Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ARTEMIS**

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2001 relative à la transparence des aides octroyées par la personne publique et le décret 200-495 du 6 juin 2001 ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2019 instituant un pacte de coopération entre les institutions partenaires du centre socioculturel (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental et Mairie) et l'association ARTEMIS, précisant notamment les modalités de financement,

**VU** la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2025 concernant la mise à jour de la convention d'objectifs et de moyens régissant les liens entre l'association ARTEMIS et la commune ;

**VU** ladite convention d'objectifs et de moyens signée le 29 Janvier 2025 ;

**VU** le budget prévisionnel 2026 de l'association validé par son Conseil d'Administration et transmis en mairie le 20 Octobre 2025 conformément au pacte de coopération signé entre la commune et l'association ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2026 une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) à l'association ARTEMIS gestionnaire du centre socio-culturel.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire  
Pierre GOUBET

